

## BOULLONNAIS

HANDICAP

# LES ENTREPRISES ADAPTÉES GRAIGNENT POUR L'AVENIR

**WIMLLE** Deux nouvelles lois menacent l'équilibre économique des entreprises adaptées. Démonstration avec une structure boullonnaise, l'APCO

### L'ESSENTIEL

- **La loi de finances 2019 et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel** ont un impact important sur le fonctionnement des entreprises adaptées qui emploient des personnes en situation de handicap.
- **Le GEAC 62** (l'association qui regroupe les entreprises adaptées et les ESAT) tire la sonnette d'alarme : dans le Pas-de-Calais, de nombreux emplois sont menacés et des entreprises adaptées pourraient mettre la clé sous la porte.

**D**eux lois récentes suscitent la colère et la crainte des associations et des structures qui accompagnent les travailleurs handicapés. Depuis plusieurs semaines, le GEAC 62 tire la sonnette d'alarme. On dénombre 43 structures de ce type dans le Pas-de-Calais (dont 13 entreprises adaptées) pour environ 5 000 personnes accueillies. A l'échelle du Boulonnais, on compte trois structures et environ 370 personnes.

### UN ÉNORME MANQUE À GAGNER

Bruno Fournier, directeur de l'IME de Wimille et de l'entreprise adaptée APCO, a calculé l'impact des deux textes votés ces derniers mois : la loi de finances 2019 et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. « La première loi réduit les subventions publiques aux entreprises adaptées et modifie les critères de répartition, précise-t-il. Alors que l'on avait déjà subi des baisses auparavant. Or, ces aides permettent de compenser les surcoûts du travail adapté. La deuxième loi plafonne à 75 % d'ici 2022 le nombre de travailleurs handicapés dans ces structures. »



Dans le Boulonnais, les entreprises adaptées emploient quelque 370 personnes.

*mis en avant par le gouvernement ne favorisera pas l'emploi.»*

Une autre inquiétude manifestée par les membres du GEAC, c'est l'obligation pour les entreprises classiques d'employer des travailleurs handicapés ou de recourir à la sous-traitance qui est revue à la baisse, comme la niche fiscale qui permet à des particuliers de faire travailler à bon compte les entreprises adaptées. Là encore, le coup est dur.

Si les lois sont d'ores et déjà votées, les décrets d'application ne sont pas encore entrés en vigueur. Le GEAC 62 compte bien sensibiliser les élus et le grand public pour stopper cette réforme. ■ JEAN-FRANÇOIS DUQUÈNE

### QUESTIONS A...



MICHEL  
BOCQUET  
PRÉSIDENT  
DU GEAC 62

« Avec ces réformes, on va perdre notre âme »

Quelles sont les craintes des entreprises adaptées suite à ces réformes ? Nous allons perdre notre âme. Avec ces nouveaux textes, les

entreprises adaptées vont être contraintes d'embaucher de plus en plus de personnes classiques - sans handicap - pour gagner en productivité puisque les aides de l'État seront écartées. Alors que l'objet des entreprises adaptées et des ESAT, c'est d'amener à l'emploi des personnes handicapées qui, sinon,

resteraient chez elles. Avoir un travail, c'est un élément fort de leur émancipation. Nous n'avons pas vocation à devenir des

entreprises d'insertion destinées à accueillir des personnes sans handicap.

Quels sont vos moyens d'action ? Nous avons rédigé un livre blanc qui fait la synthèse de nos propositions. Et nous avons aussi pris notre bâton de pèlerin pour rencontrer tous les parlementaires du département pour les sensibiliser. On bénéficie par ailleurs du soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, qui votait lundi une motion sur ce sujet particulier.